

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de SAINTE REINE DE BRETAGNE

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
- un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT : Commune de Sainte Reine de Bretagne

Public concerné : 3-12 ans

Nombre total d'enfants : 270 Tranche d'âge : 3-12 ans

Niveau maternelle : 85 Niveau élémentaire : 185 Niveau secondaire :

Autres :

LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

1) Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité

- Augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les enfants
- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels
- Prévenir la violence
- Autoriser l'activité « choisie » et le « rien faire »
- Veiller aux rythmes de veille et de sommeil

2) Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

- Favoriser la découverte culturelle et artistique
- Valoriser les savoir être et savoir faire des enfants
- Renforcer l'estime de soi

3) Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

- Réaffirmer les valeurs républicaines et consolider le lien social
- Favoriser la prise en compte de la parole de l'enfant
- Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine, le sens de l'autre
- Favoriser la mixité intergénérationnelle
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap

4) Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

- Développer les capacités nécessaires aux conduites motrices, prise d'information et de décision
- Favoriser la mixité sociale
- Travailler à la transformation des attitudes et l'acceptation des différences
- Mettre les enfants en situation de réussite
- Etayer le parcours de petite victoire, créer un cercle « vertueux » plutôt que vicieux

5) Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

- Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable
- Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets
- Sensibilisation au monde maritime

PILOTAGE DU PROJET

Nom et prénom du correspondant : *PERRAIS Michel*

Fonction : Maire

Adresse : 23 rue René Guy Cadou 44160 Sainte Reine de Bretagne

Téléphone : 02.40.01.10.22

Adresse électronique : mairie@sainte-reine-de-bretagne.fr

Structure de pilotage :

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

Son suivi sur la mise en œuvre du PEDT

- Suivi régulier fait entre la responsable du service Enfance et l'adjointe à l'enfance.
- Temps d'échanges réguliers entre la responsable du service Enfance et les directrices des écoles
- Suivi du PEDT et validation des projets mis en œuvre lors des bureaux municipaux
- Commission Enfance (3-4 fois / an)

Ses missions

Le rôle principal de ce comité est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit donc :

- d'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer une cohérence entre les différentes actions mises en œuvre : échanges d'information entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- d'évaluer, de manière continue, le PEDT mis en œuvre sur la commune
- de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.

Son organisation

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an : Octobre et Juin. Si cela s'avère nécessaire, un temps de réunion supplémentaire s'organisera.

Composition de la structure de pilotage :

- Mme CHAPEAU, adjointe à l'enfance
- Les élus municipaux de la commission enfance
- La responsable du service Enfance
- Les directrices des écoles
- Le représentant de chaque association de parent d'élèves.

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : ALOPH Steffie

Fonction : Directrice du Service Enfance

Adresse : 12 rue du Père de Montfort 44160 Sainte Reine de Bretagne

Téléphone : 02.40.17.34.53

Adresse électronique : enfance@sainte-reine-de-bretagne.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? 50 %

METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

- 1-La continuité éducative (continuité scolaire/hors scolaire, avec les familles, de la maternelle au primaire)
- 2-La cohérence des interventions éducatives
- 3-La qualité des activités (la qualité de l'encadrement, l'adaptation aux besoins des enfants en fonction notamment de l'âge, l'accessibilité aux activités...)
- 4- la qualité de l'accueil (la communication avec les familles, les modalités d'accueil pour le bien être, la confiance et la sécurité des enfants, les temps de transition, l'intégration des enfants en situation de handicap)

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

- 1-Renouvellement de la CTG (Convention Territoriale Globale)
- 2- Développement des compétences psychosociales dans le cadre du projet « Prendre soin de soi »

ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- CAF
- DRDJSCS

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées):

- Associations sportives (SRCF, USSR Basket, BadPong Reinois...)
- Autres associations : Le club de l'amitié, Carpe Diem, le Rire toi Emoi, ARCMG...

Services de la collectivité territoriale :

- Services techniques
- Services administratifs

Autres partenaires : ALSH des communes avoisinantes, COMCOM Pontchateau/St Gildas des Bois

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**
Existant :

Le « Portail Familles » permet une meilleure transmission d'informations pour les familles en plus de leur permettre une autonomie sur leurs inscriptions et annulations aux différentes activités du Pôle Enfance.
Les plaquettes d'activités sont transmises aux familles par mail, sur la page Facebook de la mairie de Ste Reine de Bretagne et sur le site officiel de Ste Reine de Bretagne.
L'ensemble des informations est également affiché dans l'accueil du Pôle Enfance.
Des sondages et bilans sont proposés annuellement aux familles.
Aussi, l'année est ponctuée de moments forts : spectacle, vernissage, café parents, jeux parents/enfants
Notre plus grand événement est la fête de la musique communale où une centaine d'enfants participent à la réalisation d'un spectacle musical. Les familles apprécient énormément ce moment festif.
Nous avons la chance d'être au sein d'une petite commune avec un Pôle Enfance très familial, des parents investis au sein des écoles et des associations de la commune.
Nous organisons également depuis l'an passé une journée « Portes-ouvertes » afin de faire découvrir aux nouveaux accueillis ou re-découvrir aux habitués nos locaux et notre organisation. Ce moment post covid est un temps privilégié qui permet aux futurs accueillis de connaître et repérer ces locaux et apaiser les angoisses de la future rentrée.

L'intégration des représentants de parents dans les commissions Enfance/Jeunesse et dans le pilotage du PEDT permet de formaliser des espaces de communication.

Perspectives : Maintien de l'existant – Proposition de nouveaux temps forts parents/enfants

COMMUNICATION DU Pedt ET DE SES ACTIONS

Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?

Existant : Le PEDT est disponible sur le Portail Famille et sur le site officiel de la Mairie de Ste Reine de Bretagne. Il est également en libre accès à l'accueil du Pôle Enfance.
Il sera transmis par mail aux familles à la rentrée prochaine également.

Perspectives : Maintien de l'existant

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Préciser l'articulation du PEDT et autres dispositifs: Projet éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...

Existant : AUCUN

Perspectives : AUCUN

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant : CTG 2020/2024

Perspectives : CTG 2024/2028 en cours d'élaboration

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?

Existant : Nous avons pris en compte les projets des écoles dans la conception du PEDT : l'élève citoyen, l'environnement, l'écologie, le développement durable sont des projets communs. Il est primordial de proposer une continuité et une cohérence éducative

Perspectives : Maintien de l'existant

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Existant : Aucun autre dispositif n'est actuellement existant

Perspectives : Pas d'information à ce sujet

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Comment les valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté sont traduits dans le PEDT et actions éducatives ?

Existant : Le Pôle Enfance fait vivre la laïcité, cela se traduit par la volonté de faire que tous les enfants accueillis étant d'écoles, de croyances, de sexes, de couleurs, d'âges différents puissent vivre ensemble.

La solidarité est à la base de notre société. Elle permet à chacun de bénéficier des mêmes droits, des mêmes expériences, quelles que soient ses conditions d'origine. Aussi en partenariat avec des associations nationales ou internationales, nous lançons des appels à collecte. Le Pôle Enfance est investi auprès des associations locales actives notamment la virade de l'espoir, la lutte contre la mucoviscidose, ainsi que l'association ARCMG (Association Reinoise Contre les Maladies Génétiques)

L'ensemble des partenaires autour de l'enfant (école, parents, Pôle Enfance, loisirs...) façonne l'éducation globale de l'enfant et en font le citoyen de demain. Au Pôle Enfance, la citoyenneté se traduit par la mise en place de règles de vie commune, en favorisant les échanges, en les sensibilisant à l'environnement.

Nous participons chaque année à l'opération « Nettoyons la commune »

Les actions éducatives mises en place doivent permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Perspectives : Maintien de l'existant

Prise en compte du handicap

Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...) ?

Existant : L'accueil d'un nouvel enfant en situation de handicap débute par une rencontre avec la famille et l'enfant pour prendre pleinement connaissance de la situation et de la prise en compte particulière à effectuer le cas échéant. Les informations nécessaires à l'équipe sont alors transmises afin que l'enfant soit accueilli dans des conditions optimales. Nos locaux sont adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap. 2 animateurs ont participé à une formation autour de l'enfant en situation de handicap. L'ensemble de l'équipe prend connaissance du PAI.

Un animateur référent est nommé pour l'enfant accueilli.

Perspectives : Intégrer le reste de l'équipe sur une formation « Accueil d'enfants en situation de handicap » et « Enfants à besoin particulier »

Maintenir l'existant tout en modulant en fonction des besoins individuels des enfants accueillis

PEDT et publics adolescents

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant : Transfert de la compétence vers la communauté de communes depuis 2016, mise en place d'activités « Tremplin Jeunes ».

Perspectives : Maintien de l'existant

PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)

Quelle(s) prise(s) en compte des séjours dans votre PEDT ?

Existant : Actuellement, nous organisons 2 à 3 séjours dans l'année (un séjour maternel 3 jours/2 nuits, un séjour primaire 5 jours/4 nuits, un mini-séjour Parc (Astérix, Puy Du Fou, Futuroscope, Disneyland Paris...))

Perspectives : Maintien de l'existant, volonté de remettre en place un séjour « neige »

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur **4,5 jours et 5 matinées**: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)			
Établissements secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur **4 jours**: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)	Ecole René Guy Cadou	Ecole St Louis	2
Établissements secondaires			

B -LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP, garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
7h15-8h45	Périscolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	MAIRIE Ste Reine			x
16h30-18h45	Périscolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	MAIRIE Ste Reine			x

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : OUI – NON

Si OUI avec quels organisateurs ?

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur : OUI –NON

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI - NON

et plus particulièrement dans des salles de classes : OUI - **NON**

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires ? Si OUI merci de la joindre en annexe

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? OUI - NON

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : **OUI -NON** Si OUI merci de le joindre en annexe

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ? Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...)?

L'école nous informe des enfants qui restent en APC sur les jours concernés, les enseignants les accompagnent à l'accueil périscolaire une fois l'APC terminé

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires :

L'accueil périscolaire du matin est assuré par l'équipe d'animation du Pôle Enfance. L'enfant est accueilli dans les locaux du Pôle Enfance (12 rue du Père de Montfort) à partir de 7h15 et jusqu'à 8h45. Les enfants arrivent de manière échelonnée en fonction des besoins des parents. Lors de la réservation de ce temps, les familles n'ont pas à indiquer l'heure d'arrivée mais juste à réserver le temps d'accueil.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner dans la structure (apporté par les familles)

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leur rythme de vie, leurs besoins et leurs envies et leur permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

4 animatrices encadrent l'effectif ; les enfants ont la possibilité de faire des jeux de société, d'imitation, de construction. Ils peuvent aussi lire et être au calme. Enfin ils ont également la possibilité de participer aux activités proposées par l'équipe d'animation.

A 8h30, les enfants rangent et se préparent pour se rendre à pied aux écoles. Un protocole de transfert des enfants est mis en place (en annexe)

L'accueil périscolaire du soir est assuré par l'équipe d'animation du Pôle Enfance. L'équipe assure l'accueil des enfants dès leur sortie de classe à 16h30 et ce, jusqu'à l'arrivée de leurs familles (fermeture à 18h45).

Le déplacement des écoles vers le Pôle Enfance se fait à pied. Une fois dans la structure, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains. Puis nous séparons l'effectif en 3 groupes. Les maternelles sont avec leur animatrice référente dans une petite salle au calme, les CM sont en gestion libre dans leur salle (sous la surveillance d'une animatrice) et le reste du groupe est dans la salle d'accueil en gestion semi-autonome. Le temps de goûter est de 16h45 à 17h15.

Les enfants sont également responsables du débarrassage et du nettoyage des tables.

De 17h15 à 18h45, c'est un temps récréatif où les enfants ont le choix, comme le matin. S'il fait beau, les activités extérieures sont prioritaires. S'ils souhaitent commencer à faire leurs devoirs, une salle plus au calme est à leur disposition.

L'accueil du soir est un temps d'échanges important avec les familles puisque l'équipe d'animation transmet les informations reçues de l'équipe enseignante lors du transfert à 16h30.

A noter : un animateur référent est nommé pour l'encadrement des maternelles sur l'ensemble du temps périscolaire. L'objectif est d'instaurer un cadre et des repères rassurants pour l'enfant et de lui proposer un rythme et des activités adaptés à son âge.

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? NON

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi :

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N	O
7h15-18h45	Accueil de loisirs	Pôle Enfance	PS – CM2	Mairie Ste Reine de Bretagne			X

Observations sur l'organisation du mercredi :

L'équipe d'animation accueille les enfants de 7h15 à 18h45 au Pôle Enfance.

Plusieurs formules sont possibles, demi-journée, demi-journée + repas ou journée + repas.

Cet accueil périscolaire du Mercredi est un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. La commune souhaite faire de ce temps d'accueil un lieu de partage, de socialisation et de découverte.

Les activités proposées sont mises en place en fonction des projets d'école et des ressources disponibles. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Elles ne se limitent pas à des activités dites d'éveil mais prennent en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

Nous avons pris en compte les projets de l'école dans la conception de nos projets d'activités comme l'élève citoyen, l'environnement, l'écologie et le développement durable. Il est primordial de proposer une continuité éducative dans la semaine d'école des enfants.

Chaque mardi matin, l'équipe d'animation bénéficie de 2h de préparation pour les activités du mercredi. Cette préparation nécessite une bonne organisation de la part des animateurs puisqu'il faut préparer plus d'activités qui ne seront faites ; dans le principe de laisser libre choix des activités aux enfants. Ainsi, chaque mardi, plusieurs activités sont préparées par l'équipe d'animation. Les inscriptions se font via le Portail Familles comme pour toutes les activités du Pôle Enfance. La participation financière des familles est modulée selon leur quotient familial, le taux à l'effort a été mis depuis plusieurs années maintenant.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : NON

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
2 semaines Vacances d'Hiver De 7h15 à 18h45	Extrascolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	Mairie de Ste Reine			x
2 semaines Vacances de Printemps de 7h15 à 18h45	Extrascolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	Mairie de Ste Reine			x
6 semaines Juillet/Août 7h15 à 18h45	Extrascolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	Mairie de Ste Reine			x
2 semaines Vacances d'Automne de 7h15 à 18h45	Extrascolaire	Pôle Enfance	PS-CM2	Mairie de Ste Reine			x
1 semaine aux vacances d'Hiver de 7h15 à 18h45	Extrascolaire	Pôle Enfance	PS CM2	Mairie de Ste Reine			x

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

Pendant les vacances scolaires (Sauf une semaine aux vacances d'Hiver et les 15 premiers jours d'Août), un accueil des enfants est organisé par le Pôle Enfance de la commune de Ste Reine de Bretagne de 7h15 à 18h45. Plusieurs formules sont possibles : en demi-journée, en demi-journée + repas et en journée + repas. Un projet pédagogique est établi avec l'équipe d'animation sur les vacances scolaires en réponse au PEDT. Un thème est défini pour chaque période et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. L'organisation de la journée est la même que celle du mercredi présenté précédemment. S'ajoute à cet accueil de loisirs extrascolaire, des activités « accessoires » ; des mini-camps et camps organisés par tranche d'âge qui se déroulent sur le mois de Juillet.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: NON

FORMATION DES ACTEURS

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?

Formation SB à prévoir pour un animateur du Service Enfance
Formation BAFD à prévoir pour un animateur du Service Enfance

Formation PSC1 prévue en Juillet 2023 pour toute l'équipe du Pôle Enfance
Formation Extincteurs prévue en Septembre 2023 pour toute l'équipe du Pôle Enfance

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI NON - Si OUI lesquelles ?

Existant (en cours ou réalisées) :

Perspectives :

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) :

fonction : adresse électronique :

Nom Prénom du coordonnateur :

téléphone : adresse électronique :

durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des **accueils collectifs de mineurs déclarés** à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site [caf.fr](https://www.caf.fr) via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Pôle Enfance	Mairie	7h15-18h45	12 rue du Père de Montfort 44160 Sainte Reine de Bretagne	3-11 ans	2004 00171

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune : SAINTE REINE DE BRETAGNE

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 42

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 38

1. ¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

Dès la place en place du Plan Mercredi pour l'année 2018/2019, nous avons pris en compte les projets des écoles dans la conception de nos projets d'activités ; comme l'élève citoyen, l'environnement, l'écologie et le développement durable.

Il est primordial pour l'ensemble des acteurs gravitant autour des enfants de proposer une continuité éducative dans leur semaine d'école.

La collaboration entre les équipes enseignantes et l'équipe d'animation est essentielle pour parvenir à cette cohérence éducative. Aussi, des échanges hebdomadaires s'organisent avec la directrice du Pôle Enfance et les directrices des écoles de la commune (par téléphone ou mail)

Les actions développées recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs

Perspectives : Maintien de l'existant

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

La mise en place du Portail Famille permet de communiquer aisément avec les familles, nous maintenons aussi l'information visuelle au sein de notre accueil ainsi que des transmissions de documents par le biais des écoles. Aussi, la mise en place d'un système au taux d'effort permet de rendre les tarifs des prestations plus équitables et d'indexer leur évolution sur celle des ressources réelles des familles.

En cohérence avec la politique tarifaire petite enfance, guidée par la CAF, il supprime les effets de seuils qu'entraîne une grille de quotients familiaux. Cette tarification, adaptée à tous les revenus au taux d'effort, est pondérée par un tarif plancher et un tarif plafond et permet de répondre à trois objectifs : l'accessibilité aux services pour toutes les familles, la mixité sociale, en évitant l'exclusion tarifaire pour les bas et les hauts revenus en favorisant les espaces de rencontre et de socialisation des enfants du territoire, et enfin l'équité, en appliquant le même traitement dans le mode de calcul pour les familles.

Le Pôle Enfance accueille tous les enfants et s'adapte à l'accueil particulier que peut nécessiter un enfant en situation de handicap. Son inclusion au sein du groupe est primordiale pour l'équipe de professionnels de l'animation.

Perspectives : Nous souhaitons multiplier les temps de rencontre et d'échanges avec les familles.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

Faire que l'enfant s'ouvre à la société, au monde qui l'entoure, aux autres, est essentiel dans sa construction.

C'est en rencontrant la différence, le nouveau, le frisson, les autres... que l'enfant pose des jalons qui lui permettront plus tard d'évoluer confortablement armé dans notre société. Tout cela est rendu possible par le biais des sorties, des intercentres, des intervenants extérieurs, des rencontres intergénérationnelles avec l'EPHAD de la commune.

Aussi, faire découvrir la richesse de notre territoire est un enjeu majeur. Nous avons la chance de bénéficier d'un cadre de vie agréable sur la commune et sur l'environnement proche. Le Pôle Enfance est situé au cœur du Parc de Brière et à une quinzaine de minutes des plages.

La commune bénéficie également de parcs et infrastructures (city parc, pistes de BMX, étang, salle des sports, bibliothèque...) que nous utilisons le plus possible.

Perspectives : Maintien de l'existant, multiplier les échanges avec les communes avoisinantes.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

L'équipe d'animation bénéficie de 2 heures de préparation chaque mardi matin afin d'organiser et de proposer des activités éducatives de qualité. Notre réflexion se porte tant sur des activités manuelles, sportives, culinaires, scientifiques, culturelles, environnementales...Le but étant d'offrir un panel diversifié aux enfants participant aux activités le Mercredi.

L'équipe d'animation prépare plusieurs activités dans l'optique de laisser le choix aux enfants. En effet, permettre à l'enfant de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en le laissant libre de faire son choix que l'enfant apprendra que choisir implique une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix. La mise à disposition du matériel fait partie intégrante du projet.

Afin que chaque enfant puisse vivre ce temps de loisirs de la meilleure façon, l'équipe d'animation sera attentive à adapter les activités en fonction du rythme de l'enfant (une attention particulière pour les moins de 6 ans notamment).

Perspectives : Maintien de l'existant

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

- **protocole de transfert**
- **exemple de plaquettes d'activités**

Date :

Signature du représentant de la collectivité

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pel44@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: pole1d44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert